



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rémunérations

Question écrite n° 56899

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'évolution de l'enveloppe de financement des primes d'encadrement doctoral de maître de conférence et d'enseignant chercheur, traduisant une baisse du nombre des allocataires. La direction ministérielle compétente, répondant à certains candidats auxquels cette prime a été refusée en 2004, avançait comme justification de cette réponse négative « les contraintes financières » imposées à ce département ministériel. Ces restrictions budgétaires auraient ainsi conduit au rejet de 1 806 demandes sur 4 237, le nombre de primes octroyées s'élevant à 2 431 pour l'année 2004. Elle lui demande donc de mieux préciser les raisons ayant conduit à une restriction de ces crédits, dont découle une baisse du nombre d'allocataires des primes d'encadrement doctoral, ainsi que les évolutions des chefs d'États et de gouvernements de l'Union européenne, prises lors du sommet de Lisbonne, d'augmenter les moyens de la recherche et de faire de ce secteur, pour les années à venir, l'une des principales priorités de l'Union.

Texte de la réponse

Les moyens dévolus à la prime d'encadrement doctoral et de recherche n'ont fait l'objet d'aucune régulation budgétaire en gestion 2004, et correspondent de manière stabilisée, depuis l'année 2000, à l'allocation d'un contingent global de 10 000 primes, qui fait l'objet d'une réattribution par quart tous les quatre ans. Dans ces conditions le contingent d'attributaires de la campagne 2004 (2 431 primes) a été strictement égal à celui qui avait été attribué lors de la campagne 2003. Le contingent de 10 000 primes dont dispose le ministre chargé de la recherche est à apprécier au regard du vivier potentiel d'attributaires, qui représente environ 45 000 enseignants-chercheurs. Cette prime, qui distingue l'investissement particulier en recherche et en encadrement doctoral des bénéficiaires, symbolise donc l'excellence scientifique de ceux-ci. Le phénomène qui a pesé sur les campagnes d'attribution ces dernières années, et va s'accroissant, est l'augmentation significative du nombre de candidats (+ 8 % en 2004 par rapport à la campagne 2003), qui a conduit, non pas à une baisse en 2004 du nombre des bénéficiaires, que le ministère s'est attaché à maintenir, mais à la dégradation indéniable du taux de satisfaction des candidatures compte tenu de la stabilité du contingent global disponible, renforçant ainsi la tendance constatée depuis 2000. De facto, un certain nombre de candidats, dont les dossiers scientifiques étaient satisfaisants, se sont vus opposer un refus d'attribution. Conscient de ce que le contingent actuel de primes est trop limité au regard de la population susceptible de prétendre à la prime au plan scientifique, le ministère a inscrit dans les réflexions relatives à la préparation de la loi d'orientation pour la recherche, le projet de porter progressivement ce contingent de 10 000 à 12 000 primes pour les années à venir.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Renée Oget](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56899

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1229

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3804